



HYMNE NATIONAL



Université de Sherbrooke



31156013106367

Max.
P.G.

CAICH4
141
2008
Droit PG

L'information contenue dans cette brochure est disponible dans les pages sur les symboles canadiens du site central du gouvernement du Canada sur l'Internet (<http://canada.gc.ca>)

Mise à jour Novembre 2001

**Toute autre demande de renseignements peut être adressée au
Programme, Promotion des symboles canadiens,
Ministère du Patrimoine canadien,
Ottawa (Ontario) K1A 0M5.
Téléphone: (819) 953-4735, Fax: (819) 997-8777.**

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre		Page
1	Genèse de « O Canada »	1
2	Calixa Lavallée	3
3	Adolphe-Basile Routhier	5
4	Robert Stanley Weir	6
5	Démarches au Parlement	7
6	Version officielle de l'hymne national	11
7	Poème original de Routhier	12
8	« Dieu protège la Reine »	14
9	« Dieu protège le Roi »	15

Chapitre 1

GENÈSE DE « O CANADA »

« O Canada », en tant que chant national canadien, a été commandé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Théodore Robitaille, à l'occasion du Congrès national des Canadiens-Français, tenu en juin 1880, et qui devait culminer avec la célébration de la fête de saint Jean-Baptiste.

Le lieutenant-gouverneur, soucieux à juste titre de décider d'un hymne national distinctif, demanda au juge Adolphe-Basile Routhier, de la Cour supérieure du Québec, d'écrire un poème dont il verrait par la suite à faire composer la musique. Robitaille remit ensuite le poème que Routhier avait intitulé « O Canada, terre de nos aïeux » à Calixa Lavallée, lui demandant de composer une musique qui l'accompagne. C'est là la version que tous nous avons apprise. Cependant, une lettre de Routhier au Dr. T.B. Richardson, l'un des premiers à avoir adapté le poème en anglais, indique clairement que c'est M. Ernest Gagnon, un des meilleurs pianistes de son temps, qui a suggéré à Lavallée et Routhier de préparer un chant national pour le Congrès des Canadiens-Français de 1880. Lavallée aurait insisté auprès de Routhier pour composer la musique en premier, ce qui permit à Routhier d'écrire son poème en tenant compte de la mesure et du rythme.

Une légende entoure l'histoire de la composition musicale d'« O Canada ». Un jour que Lavallée s'était rendu à St-Hyacinthe pour y donner un concert, il s'isola le long de la rivière Yamaska. À un endroit précis le long du rivage, il aurait entendu des sons mystérieux. C'est à ce moment qu'il aurait été inspiré pour écrire « O Canada ».

Cependant, c'est dans sa résidence du 22 de la rue Couillard à Québec que, en une soirée, Lavallée composa la musique de ce qui devait être généralement accepté comme l'hymne national du Canada et proclamé cent ans plus tard l'hymne national officiel du pays.

Il avait été entendu que la musique entraînante de Lavallée devait d'abord être jouée à la fin de la grand'messe de la Saint-Jean, le 24 juin 1880. Cependant, pour des raisons obscures, on décida de reporter l'audition de l'hymne au lendemain, lors d'une réception du lieutenant-gouverneur en l'honneur du gouverneur général, le Marquis de Lorne, dans les jardins de « Spencer Wood » (plus tard Bois-de-Coulonge).

Comme les amis de Lavallée étaient d'avis qu'il eût été malheureux que le chant « O Canada » soit lancé lors d'une cérémonie où, en définitive, il y aurait relativement peu de spectateurs, on arrangea pour la soirée du 24 juin une occasion où pourrait être exécutée la mélodie de Lavallée.

Ce fut à la fin du banquet qui devait couronner les fêtes de la Saint-Jean, et auquel participaient les plus hauts dignitaires de la Province, que l'« O Canada » allait retentir pour la première fois. Toutes les personnes présentes à ce moment dans le Pavillon des Patineurs, où se tenait le banquet, en restèrent électrisées.

Il y a près de vingt versions anglaises (des adaptations plutôt que des traductions) des paroles composées par sir Adolphe-Basile Routhier. Parmi celles-ci, la version écrite par l'honorable Robert Stanley Weir à l'occasion du tricentenaire de la fondation de la ville de Québec, en 1908, est celle qui a été acceptée par la population canadienne.

Les paroles du « O Canada », par R.S. Weir, doivent leur grande popularité au Canada au fait que dès 1911 elles figuraient au dos de la couverture de nombre de volumes scolaires dans plusieurs provinces canadiennes.

Elles furent également publiées, de façon plus officielle, à l'occasion du sixantième anniversaire de la Confédération en 1927, et à l'occasion de la visite royale de 1939.

La musique de Calixa Lavallée a été arrangée pour être jouée au carillon de la Tour de la Paix du palais du Parlement.

Chapitre 2

CALIXA LAVALLÉE

Calixa (baptisé Calixte) Lavallée est né le 28 décembre 1842 à Verchères (Bas-Canada), fils d'Augustin Paquet dit Lavallée, forgeron, puis facteur d'orgues chez les Casavant de Saint-Hyacinthe avant de devenir luthier, et de Marie-Caroline Valentine (de descendance écossaise).

En 1855, le jeune Calixa est conduit à Montréal pour y étudier la musique. Deux ans plus tard, il s'enfuit à la Nouvelle-Orléans avec une troupe de théâtre. Ses succès dans des compétitions musicales lui valent un engagement pour une tournée au Brésil, aux Antilles et dans plusieurs États des États-Unis.

Au retour de cette tournée, il s'engage comme chef d'orchestre dans l'armée du nord au cours de la Guerre civile américaine. Pendant son service, il est blessé dans un combat sur les bords de la rivière Potomac.

Rétabli, il revient à Montréal où il donne des cours de piano et participe à des concerts. À la suite d'un concert qu'il donne à Montréal en 1863, le journal musical de Montréal « Les Beaux Arts » le décrit de la façon suivante:

« Un musicien intelligent et de talent qui saura bientôt acquérir la confiance de la société montréalaise..... »

Cependant, Lavallée se lasse de la lenteur des événements dans le domaine artistique et décide de retourner aux États-Unis en 1865. Ce deuxième exil le conduit en Californie et ensuite au Massachusetts où il épouse en 1867 Josephine Gently, de Lowell.

En 1870, il devient directeur du Grand Opera de New York, jusqu'en 1872.

Mais le Canadien errant reviendra plus tard à Montréal où il sera acclamé comme artiste de calibre. Un article d'une revue montréalaise le décrit de la façon suivante, en 1872:

« Essentiellement national et par conséquent populaire, le véritable musicien national du Canada ».

En 1873, son mécène Léon Derome de même qu'un groupe d'amis décident de lui financer des études musicales à Paris. Ce rêve qu'il chérissait depuis déjà plusieurs années se réalise quelques mois plus tard alors qu'il a la chance d'étudier avec des maîtres de la trempe de Bazin, Boieldieu fils, et Marmontel.

Le maître Marmontel lui envoya un témoignage digne de son talent à la suite d'une composition musicale qui fut interprétée par un orchestre parisien en 1874. La lettre de Marmontel se lisait ainsi:

« Je compte sur vous pour transmettre à vos chers compatriotes les conseils que je vous ai donnés et que vous avez su apprécier. Faites aimer et comprendre la belle musique, faites estimer l'art et les artistes et prouvez aux envieux et aux détracteurs que vous avez un talent à l'abri de tout reproche. Je compte sur vous et je ne doute pas un instant de votre honneur et de votre délicatesse.

Votre professeur et ami,

Marmontel »

De retour au Canada, il se fait le promoteur enthousiaste et infatigable des producteurs d'opéra à Montréal et à Québec. Lavallée compose la musique de « O Canada », qui fut jouée pour la première fois le 24 juin 1880.

Déçu dans son espoir de fonder un conservatoire de musique au Canada, Calixa Lavallée retourne aux États-Unis à la fin de 1880 et s'établit à Boston en 1882, où il passa ses dernières années, enseignant la musique et participant à divers concerts. Il est mort à Boston le 21 janvier 1891.

La dépouille mortelle du grand compositeur canadien, inhumée à Boston en 1891, a été transportée à Montréal au mois de juillet 1933, et mise en terre du cimetière de la Côte-des-Neiges.

Chapitre 3

SIR ADOLPHE-BASILE ROUTHIER

Né le 8 mai 1839 à Saint-Placide (Bas-Canada), Adolphe-Basile Routhier fit ses études en droit à l'Université Laval et pratiqua le droit à Kamouraska. Il se présenta deux fois à des élections fédérales, mais ne fut pas élu.

Routhier fut nommé juge à la Cour supérieure du Québec en 1873, et devint juge en chef du Québec en 1904.

L'honorable sir Adolphe-Basile Routhier est d'abord connu comme l'auteur des paroles françaises du chant national « O Canada ». Auteur prolifique, son oeuvre littéraire comprend des poèmes, des adresses, des recueils historiques, deux romans et un drame historique. Sous le pseudonyme de Jean Piquefort, il publia plusieurs articles à controverse.

Sir Adolphe fut fait chevalier de l'Ordre du Bain (K.B.) en 1911. Il est l'un des membres fondateurs de la Société royale du Canada, dont il fut le président en 1914-1915.

Sir Adolphe-Basile Routhier est mort à Saint-Irenée-les-Bains (Québec) le 27 juin 1920.

Chapitre 4

ROBERT STANLEY WEIR

Né le 15 novembre 1856 à Hamilton (Haut-Canada).

Après des études à l'École normale McGill, R.S. Weir enseigna à Montréal avant d'étudier le droit à l'Université McGill.

R.S. Weir pratiqua le droit à Montréal jusqu'en 1899, alors qu'il devint juge à la cour municipale (recorder). De 1903 à 1910, Robert Stanley Weir représenta la circonscription d'Argenteuil à Québec, où il fut tour à tour ministre sans portefeuille, président de l'Assemblée législative et ministre des Travaux publics au sein des gouvernements Parent et Lomer Gouin.

Weir était une autorité incontestée sur les aspects historiques du droit municipal. Il est l'auteur de plusieurs travaux de droit et de recueils de vers.

L'honorable Robert Stanley Weir devint membre de la Société royale du Canada en 1923, et fut nommé à la Cour de l'Échiquier en 1926.

Il est mort au Lac Memphremagog (Québec) le 20 août 1926.

Chapitre 5

DÉMARCHES AU PARLEMENT

Lorsque la Guerre mondiale éclate en 1914, « O Canada » est le mieux connu de tous les chants patriotiques au Canada. En 1924, l'Association des « Canadian Clubs » adopte à l'unanimité une résolution recommandant la version Weir comme chant acceptable aux réunions des « Canadian Clubs ».

En 1927, une version d'« O Canada » est autorisée dans certaines écoles et réunions publiques.

Le 27 juillet 1942, on demande au premier ministre William Lyon Mackenzie King s'il ne croit pas le moment favorable pour proclamer un hymne national. Il répond qu'on ne peut s'occuper de tout en même temps et qu'en temps de guerre, le Parlement a des questions plus importantes à régler et que l'on ferait peut-être bien de continuer à faire comme on a l'habitude de faire au Canada depuis quelques années, soit de considérer « O Canada » et « Dieu protège le Roi » comme hymnes nationaux.

Quelques années plus tard, le premier ministre Louis St-Laurent faisait une déclaration semblable.

En 1964 le gouvernement fédéral crée un comité spécial mixte chargé d'étudier le statut de « Dieu protège la Reine » et d'« O Canada ».

Le 31 janvier 1966, le premier ministre Lester B. Pearson inscrit un avis de motion au feuillet: « Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour décréter que l'« O Canada » est l'hymne national du Canada tandis que le « Dieu protège la Reine » est l'hymne royal du Canada ».

Le 15 mars 1967, un comité spécial mixte recommande à l'unanimité que le Gouvernement soit autorisé à adopter sans délai la musique composée pour « O Canada » par Calixa Lavallée comme musique de l'hymne national du Canada et que l'annotation « Dignement, mais pas trop lentement » soit inscrite sur la partition.

Le Comité estime essentiel que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour acquérir les droits d'auteur sur la musique en décrétant qu'elle devienne à perpétuité la propriété de Sa Majesté du chef du Canada. Cette mesure comporterait également que nul autre n'ait le droit d'auteur sur cette musique, ni sur aucun arrangement ou adaptation de ladite musique.

Le Comité recommande une autre étude des couplets. Il écarte la version bilingue de Mme Jo Ouellet parce qu'elle serait difficilement acceptée par les groupes ethniques. Il propose de garder la version française originale et d'utiliser la version anglaise de Weir en y apportant quelques légères modifications, c'est-à-dire le remplacement de deux vers de « Stand on Guard » par « From Far and Wide » et « God Keep Our Land ». Les droits sur la version Weir ont été acquis par le gouvernement de la firme G.V. Thompson en 1970.

Un relevé des Débats de la Chambre des communes depuis 1949 nous indique qu'il y a eu 14 projets de Loi présentés soit par le gouvernement soit par des simples députés:

1 ^{ère} Session-32 ^e Législature (1980)	-	Bill Herbert
	-	Bill MacMillan
4 ^e Session -31 ^e Législature (1979)	-	Bill Herbert (C-492)
4 ^e Session -30 ^e Législature (78 - 79)	-	Bill Herbert
	-	Bill Jones
3 ^e Session -30 ^e Législature (77 -78)	-	Bill Herbert
	-	C-9 (gouv.)
2 ^e Session -30 ^e Législature (76 - 77)	-	C-10 (gouv.)
1 ^{ère} Session-30 ^e Législature (74 - 76)	-	C-11 (gouv.)
4 ^e Session -28 ^e Législature (1972)	-	C-158 (gouv.)
2 ^e Session -27 ^e Législature (67 - 68)	-	Bill Allard (C-134)
1 ^{ère} Session-27 ^e Législature (66 - 67)	-	Motion du premier ministre Pearson
	-	Bill Ryan (C-54)
2 ^e Session -26 ^e Législature (64 - 65)	-	Bill Allard (C-31)
1 ^{ère} Session-26 ^e Législature (1963)	-	Bill Ryan (C-64)
1 ^{ère} Session-25 ^e Législature (62 - 63)	-	Bill Ryan (C-55)
	-	Motion du député (débat)

En février 1968, le Comité spécial mixte recommande à l'unanimité que le gouvernement soit autorisé à adopter sans délai la musique composée par Lavallée, que les paroles françaises de Routhier soit adoptées sans amendement, et que les paroles de Weir soient modifiées.

Le 28 février 1972, le secrétaire d'État, Gérard Pelletier, présente pour première lecture le Bill C-158. Ce projet de loi n'a pas fait l'objet de débats avant la fin de la quatrième session du 28^e Parlement.

Le 4 octobre 1974, le même projet de loi est présenté par le secrétaire d'État, Hugh Faulkner. Bill C-11 meurt au feuilleton de la première session du 30^e Parlement.

Le 21 octobre 1976, le secrétaire d'État, John Roberts, inscrit à nouveau un projet de loi relatif à l'hymne national. Bill C-10 n'est pas présenté en deuxième lecture avant la fin de la deuxième session.

Le 28 octobre 1977, au début de la troisième session, M. Roberts présente à nouveau le texte de loi, Bill C-9, qui connaît le même sort que les trois premières versions.

Le député H. Herbert a présenté le Bill C-438 le 10 avril 1978 visant à faire adopter comme hymne national les versions proposées par le Gouvernement dans C-9, en remplaçant toutefois « native land » par « cherished land » dans la version anglaise. Cette mesure a connu le même succès que les autres relatives à « O Canada ».

Le 18 juin 1980, le secrétaire d'État, Francis Fox, présente un projet de loi semblable aux mesures précédentes du gouvernement, pour remplir une promesse qu'il faisait à la Chambre quelques jours plus tôt à l'effet de faire désigner « O Canada » en tant qu'hymne national officiel le plus tôt possible au cours de l'année du centenaire de l'oeuvre. Le bill est adopté à l'unanimité de la Chambre des communes et du Sénat le 27 juin et reçoit la sanction royale le même jour.

Le 1^{er} juillet 1980, le gouverneur général, Son Excellence le très honorable Edward Schreyer, proclame la loi sur l'hymne national faisant de « O Canada » un des symboles officiels du pays, au cours d'une cérémonie officielle publique tenue sur les pelouses du palais du Parlement à midi en présence de milliers de Canadiens. Des descendants de Weir et Routhier se trouvaient sur la tribune d'honneur, ainsi que le successeur de Robitaille, l'honorable Jean-Pierre Côté.

Chapitre 6



CHAPTER N-2

An Act respecting the national anthem of Canada

Short title

1. This Act may be cited as the *National Anthem Act*. 1980-81-82-83, c.5, s. 1.

National anthem

2. The words and music of the song "O Canada", as set out in the schedule, are designated as the national anthem of Canada. 1980-81-82-83, c.5, s. 2.

Public domain

3. The words and music of the national anthem of Canada are hereby declared to be in the public domain. 1980-81-82-83, c.5, s.3.

CHAPITRE N-2

Loi concernant l'hymne national du Canada

1. Titre abrégé: «*Loi sur l'hymne national*». 1980-81-82-83, ch.5, art.1.

Titre abrégé

2. L'hymne national du Canada est «O hymne Canada», dont les paroles et la musique sont reproduites à l'annexe. 1980-81-82-83, ch. 5, art. 2.

Hymne national

3. Les paroles et la musique de l'hymne national du Canada appartiennent au domaine public. 1980-81-82-83, ch.5, art. 3.

Domaine public

NATIONAL ANTHEM / HYMNE NATIONAL O CANADA

O Can - a - da! Our home and na - tive
O Can - a - da! Ter - re de nos aï -

land! True pa - triot love in
eux, Ton front est ceint de

all thy sons com - mend With glow - ing hearts we
fleu - rons glo - ri - eux! Car ton bras sait por - ter l'é -

see thee rise, The True North strong and free! From
pé - é - e, Il sait por - ter la croix! Ton his -

far and wide O Can - a - da, we stand on guard for thee.
toire est une é - po - pé - é - e Des plus bril - lants ex - ploits.

God keep our land glo - rious and free!
Et ta va - leur, de foi trem - péé,

O Can - a - da, we stand on guard for thee.
Pro - té - ge - ra nos foy - ers et nos droits.

O Can - a - da, we stand on guard for thee.
Pro - té - ge - ra nos foy - ers et nos droits.

Chapitre 7

POÈME ORIGINAL DE ROUTHIER

Poème d'Adolphe-Basile Routhier composé en 1880. Le premier couplet a été proclamé la version française officielle de l'hymne national du Canada en 1980.

1. O Canada! Terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux;
Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix;
Ton histoire est une épopée,
Des plus brillants exploits.
Et ta valeur, de foi trempée,
Protégera nos foyers et nos droits,
Portégera nos foyers et nos droits!

2. Sous l'oeil de Dieu, près du fleuve géant,
Le Canadien grandit en espérant,
Il est né d'une race fière,
Béni fut son berceau;
Le ciel a marqué sa carrière
Dans ce monde nouveau.
Toujours guidé par Sa lumière,
Il gardera l'honneur de son drapeau,
Il gardera l'honneur de son drapeau.

3. De son patron, précurseur du vrai Dieu,
Il porte au front l'auréole de feu;
Ennemi de la tyrannie,
Mais plein de loyauté
Il veut garder dans l'harmonie
Sa fière liberté.
Et par l'effort de son génie,
Sur notre Sol asseoir la vérité,
Sur notre Sol asseoir la vérité!

4. **Amour sacré du trône et de l'autel**
Remplis nos cœurs de ton souffle immortel.
Parmi les races étrangères
Notre guide est la foi;
Sachons être un peuple de frères,
Sous le joug de la loi;
Et répétons comme nos pères
Le cri vainqueur: « Pour le Christ et le Roi »
Le cri vainqueur: « Pour le Christ et le Roi ».

Chapitre 8

DIEU PROTÈGE LA REINE

1. Dieu protège la Reine
En elle nous avons foi
Vive la Reine!
Qu'elle soit victorieuse,
Et que son peuple heureux
La comble de ses vœux.
Vive la Reine!
2. Dieu conserve en ce jour
L'objet de notre amour,
Sauve la Reine.
Ton règne glorieux
Heureux et victorieux,
Est béni par les cieux
O souveraine!
3. Qu'elle règne de longs jours,
Que son nom soit toujours
Notre secours!
Protectrice de la loi,
Et défenseur du droit;
Notre espoir est en elle,
Vive la Reine!

Chapitre 9

DIEU PROTÈGE LE ROI

1. Dieu protège le Roi
En lui nous avons foi
Vive le Roi!
Qu'il soit victorieux,
Et que son peuple heureux
Le comble de ses vœux.
Vive le Roi!

2. Dieu conserve en ce jour
L'objet de notre amour,
Protège le Roi.
Ton règne glorieux
Heureux et victorieux,
Est béni par les cieux
O souverain Roi!

3. Qu'il règne de longs jours,
Que son nom soit toujours
Notre secours!
Protecteur de la loi,
Et défenseur du droit;
Notre espoir est en toi,
Vive le Roi!